DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-022
* * *
Objet :
Emprunt renégocié avec la Caisse d'Epargne.

Délibération affichée le : 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le vingt quatre Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel — LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - BIESSE Frédérique - DEBEAUCE Christine - CABOCHE Chrystelle – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier - GOMEZ René

Pouvoirs : ADELAERE Sylvain à Amélie MATEO – PANTALEONE Alexandra à Joëlle SOREL – Jean-Louis BONNET à Olivier SERVEL – Maguelone SUQUET à Olivier LECOMTE – Anne-Marie DEJEAN à Sylvie CONTRERAS.

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, rappelle aux membres de l'assemblée les emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne.

	Date de réalisation	Durée initiale	Taux fixe initial	Capital restant dû
n° A1708081	18/02/2008	20 ans	4,75	521.240,15
n° A1708924	18/12/2008	20 ans	5.35	419.672,54
n° A17120EI - ARC30539	10/09/2012	15 ans	4,09	488.184,44
n° 8230590	10/09/2012	15 ans	4,44	262.724,04
			TOTAL en €	1.691.821,17

La Caisse d'Epargne propose de mettre en place un nouveau financement réalisé avec intégration de 140.745.30 € d'indemnité dans le capital restant dû et incluant un allongement de la durée résiduelle moyenne de 60 mois :

- Capital restructuré 1 832 566,47 €
- Taux fixe Gissler A1 3,26 %
- Durée totale (en nombre d'échéances) 70
- Différé d'amortissement 2
- Trimestrialité 35.210,39 €
- Montant total intérêts à terme 610 641,07 €

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent contrat de prêt proposé par la Caisse d'Epargne.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **23 voix POUR et 6 Abstentions**

- **ACCEPTE** le contrat de prêt proposé par la Caisse d'Epargne
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat de prêt proposé par la Caisse d'Epargne.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150325-DEL2015022-DE
Date de télétransmission : 25/03/2015
Date de réception préfecture : 25/03/2015

Le Maire,
Jean-François SOTO.

MAIRIE DE GIGNAC (Hérault)